

Le 4 novembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

PROGRAMME DE NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. M. Herron

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

GAZ NATUREL
M. Coon
L'hon. M. Herron
M. Coon
L'hon. M. Herron
M. Coon
L'hon. M. Herron
ÉCONOMIE
M. Monahan
L'hon. M. Legacy
M. Monahan
L'hon. M. Legacy
L'hon. M. Legacy
M. Monahan
L'hon. M. Hickey
LOGEMENT
Mme Conroy
L'hon. M. Hickey

[*Traduction*]

ÉDUCATION

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, le rapport du défenseur des enfants et des jeunes met en lumière un grave problème au sein de notre système d'éducation, problème que le gouvernement actuel ne peut plus continuer à ignorer. Lors des évaluations de 2024-2025 en lecture en anglais pour la 4e année, 72,7 % des élèves du programme d'immersion en français ont atteint le niveau de rendement approprié ou excellent, alors que cette proportion n'était que de 55,3 % chez les élèves du programme d'anglais principal. Il s'agit d'un écart de 17,4 points de pourcentage. Le défenseur a clairement indiqué que nous devons nous pencher sur les inégalités d'accès aux programmes, aux ressources et aux mesures de soutien à l'apprentissage, plutôt que de rejeter la faute sur l'inclusion.

[*Original*]

Le défenseur souligne qu'il faut se pencher sur les différences d'accès aux programmes et aux aides plutôt que de rejeter la faute sur l'inclusion. Je tiens à rappeler à la première ministre que c'est son gouvernement qui a nommé le défenseur.

[*Traduction*]

La première ministre adhérera-t-elle aux conclusions du défenseur et indiquera-t-elle à la Chambre quelles mesures concrètes le gouvernement prendra pour combler l'écart? Les élèves du programme d'anglais principal continueront-ils autrement à prendre du retard pendant que le gouvernement discute de la réforme du système d'éducation?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci de me donner l'occasion de répondre au rapport très important du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés. Nous avons lu le rapport et nous sommes d'accord sur bon nombre d'éléments. Voilà pourquoi nous sommes en communication constante avec le défenseur sur la façon d'améliorer notre système. Bon, j'aimerais bien dire que nous sommes entièrement d'accord avec lui sur certains éléments précis. Nous ne cherchons pas à remettre en question l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick possède une solide tradition en matière d'inclusion scolaire, et nous tenons à la préserver. Toutefois, après 40 ans, nous devons nous tourner vers l'avenir. Nous sommes conscients des défis qui se posent à nous en matière d'interprétation, de mise en oeuvre et d'adéquation entre les ressources disponibles et les besoins des élèves. Nous poursuivrons donc nos efforts en matière d'inclusion scolaire, comme le défenseur a souligné que nous devrions le faire, et nous ne cherchons pas à la remettre en question. Merci, Madame la présidente.

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, le défenseur des enfants et des jeunes a été très clair : Nous ne pouvons pas

imputer la baisse du rendement scolaire à l'inclusion scolaire. Elle concerne des enfants qui étaient scolarisés auparavant dans des écoles ou des salles de classe distinctes, séparés du reste de la population scolaire. Ces derniers temps, le terme est devenu une appellation générique se rapportant à des élèves qui ont des besoins particuliers, à des élèves qui ont des troubles de comportement ou à des élèves qui ont un comportement oppositionnel, en somme, à tout élève pour lequel un plan d'éducation personnalisé est nécessaire. En 1986, lorsque la politique d'inclusion scolaire a été introduite dans les écoles publiques, le manque d'uniformité dans sa mise en oeuvre a été l'un des plus grands défis, et la vision de celle-ci variait d'un district à l'autre et, parfois, d'une école à l'autre. L'expérience scolaire qu'ont vécue les parents il y a 30 ans obscurcit et influence leur perception des enfants en salle de classe. Le personnel enseignant lutte au quotidien pour surmonter des mentalités sur lesquelles ils n'ont aucune prise.

[*Original*]

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le personnel enseignant puisse en faire plus avec moins de ressources, et les élèves ne devraient pas être victimes d'un système qui ne leur apporte pas le soutien dont ils ont besoin.

[*Traduction*]

La ministre de l'Éducation reconnaîtra-t-elle que la baisse des résultats scolaires témoigne des lacunes dans le soutien accordé au système d'éducation plutôt que de l'inclusion de…

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je suis d'accord. Nous ne devrions pas pointer du doigt l'inclusion. La parlementaire d'en face a tout à fait raison à cet égard. Avant que nous rejetions la faute sur l'inclusion, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire le point sur ce que nous avons fait. Nous veillons à ce que les élèves soient bien nourris et qu'ils reçoivent le soutien nécessaire à l'école. C'est vraiment important pour le renforcement de leur sentiment d'appartenance. Les élèves de différents horizons veulent être à l'école parce qu'ils s'y sentent bien et soutenus. Voilà en quoi consiste le premier élément.

Ensuite, nous ciblons la littératie, la numératie et l'absentéisme chronique. Ce sont tous des indicateurs précoces révélant que des défis pourraient se profiler à l'horizon, et nous réagissons rapidement pour faire en sorte que les enseignants de soutien à l'apprentissage, les assistants en éducation et les mentors en gestion du comportement travaillent directement auprès des élèves pendant que ceux-ci apprennent aux côtés de leurs camarades. Merci, Madame la présidente.

M^me^ M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Le défenseur des enfants et des jeunes a soulevé de graves préoccupations quant aux défaillances systémiques au sein du système d'éducation du Nouveau-Brunswick :

En moyenne, tous les signes avant-coureurs de risque étaient déjà présents lorsque les enfants avaient sept ans. C'est à ce moment-là que des facteurs de risque, comme le diagnostic d'un handicap ou d'une affection, une évaluation de retard de développement ou une intervention des services de protection de l'enfance, figuraient dans le dossier.

Pour les enfants présentant ces facteurs de risque graves, on pourrait s'attendre à ce que des services intégrés ou une désignation de « cas complexe » soient mis en place immédiatement. Pourtant, le gouvernement, en raison de ses processus complexes d'approbation de ces interventions, n'a généralement pas mis en place de réponse coordonnée avant que l'enfant ait, en moyenne, dépassé son 12e anniversaire.

[*Original*]

Certains élèves prennent du retard, des membres du personnel enseignant ont du mal à suivre le développement des élèves et des familles se demandent si leurs enfants reçoivent l'éducation qu'ils méritent. Madame la présidente, l'inclusion n'est pas le problème. Ce qui pose problème, c'est l'incapacité à soutenir correctement l'inclusion.

[*Traduction*]

Pendant combien de temps encore le gouvernement actuel laissera-t-il les élèves et le personnel enseignant subir les conséquences de son inaction?

[*Original*]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, nous convenons que nous devons agir rapidement. Dès que surviennent des signes qu'un élève est aux prises avec certains défis en matière d'apprentissage… Nous ne voulons pas attendre pour agir. Nous convenons qu'il nous faut agir rapidement. Voilà justement pourquoi nous créons actuellement des outils de dépistage.

J'aimerais souligner un autre élément. Dès que l'enfant est aux prises avec des défis, nous n'attendons pas un diagnostic. Nous intervenons immédiatement pour fournir le soutien dont l'enfant a besoin pour continuer à apprendre et à se sentir bien entouré et appuyé aux côtés de ses pairs. Merci, Madame la présidente.

PROGRAMME DE NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Madame la présidente, le programme de dîners en milieu scolaire devait être en place en septembre 2025 et coûter environ 26 millions de dollars. Il prévoyait l'offre d'aliments

locaux et nutritifs. Il devait reposer sur une formule à contribution volontaire et ne devait pas être géré par le personnel enseignant. La réalité, c'est que le programme a été mis en oeuvre avec un an de retard, qu'il n'a pas été mis en oeuvre de manière universelle et qu'il ne propose pas d'aliments locaux et sains. Il faut débourser entre 4 $ et 5 $. Dans de nombreuses écoles où les repas étaient auparavant gratuits pour tous les élèves, les bénévoles ont été remerciés. Le personnel enseignant doit maintenant gérer le programme, ce qui consiste notamment à aider les personnes qui ne parviennent pas à se retrouver dans le système à obtenir des repas du midi gratuits. Les systèmes de commande ne sont pas en place ; le personnel enseignant commande donc des quantités excessives de nourriture, faute de savoir quelles quantités prévoir. La nourriture est distribuée à toute personne qui en veut, ce qui entraîne un gaspillage alimentaire accru et des coûts additionnels. Soit des élèves repartent avec des sacs remplis de nourriture à emporter chez eux, soit la nourriture finit à la poubelle. La ministre admettra-t-elle qu'il s'agit là d'un autre échec du gouvernement actuel, qui n'a pas su mettre en oeuvre convenablement le programme? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je m'empresse de prendre la parole pour parler une fois de plus des formidables programmes de nutrition en milieu scolaire que nous avons mis en place. Je rappellerais simplement aux gens que, l'année dernière, nous avons instauré un programme universel de déjeuners gratuits dans chaque école. Oui, il y a beaucoup de nourriture disponible, car c'est ce que nous voulons. Nous voulons que les élèves soient rassasiés pour qu'ils se sentent bien soutenus et prêts à apprendre. Quant au programme de dîners à prix abordable, nous voulions qu'il soit durable. Voilà pourquoi nous proposons des dîners nutritifs à prix abordable, et, selon les chiffres de la semaine dernière, le programme est offert dans — tenez-vous bien — 98 % des écoles. Merci, Madame la présidente.

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : En premier lieu, les parlementaires du côté du gouvernement pourraient peut-être s'attribuer le mérite d'avoir échoué, Madame la présidente. La ministre se réjouit, car elle n'a jamais eu à consommer une telle nourriture. Que l'on paie un repas 4 $ ou 5 $, tellement de nourriture est commandée que les élèves se retrouvent avec un surplus de nourriture à emporter, et ce, gratuitement. Je peux vous garantir que la compagnie ne fournit pas gratuitement de nourriture additionnelle. Ce sont les contribuables qui paient la note. Le gouvernement a eu un an pour tester son projet pilote et veiller à ce que les systèmes de commande soient opérationnels dès le premier jour. Chaque jour de la semaine scolaire, on dénombre dans le système des milliers de repas en trop.

Sur qui la ministre rejettera-t-elle la faute cette fois-ci? Comment expliquera-t-elle aux contribuables du Nouveau-Brunswick les coûts additionnels? À mon avis, cela lui est bien égal, car le gouvernement a déjà dépassé de 3 milliards de dollars son budget. Il s'agit soit d'un manque de préparation visant à faire en sorte que les systèmes soient en place, soit

d'un manque de respect envers les contribuables qui assument les coûts du programme. Madame la ministre de l'Éducation, de quoi s'agit-il?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, notre programme offre bel et bien des dîners abordables. Il est abordable et durable, et nous en sommes très, très fiers. En tant que diététicienne et parent, je me réjouis de la qualité et de la valeur nutritionnelle des repas offerts aux élèves à l'école. Le député d'en face m'a demandé si j'avais goûté à la nourriture. Oui, j'y ai goûté. Je l'ai servie, j'y ai goûté, et mes propres enfants en mangent régulièrement.

(Exclamations.)

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Oui, mes enfants sont très satisfaits de la nourriture à l'école. Ils dégustent des aliments qu'ils n'ont jamais mangés auparavant. Ils sont enthousiastes de découvrir de nouveaux aliments aux côtés de leurs camarades. J'entends des rétroactions très favorables au sujet d'élèves qui se sentent bien soutenus, ainsi que de parents et de familles qui obtiennent maintenant le soutien dont ils ont besoin de la part d'un gouvernement qui se soucie d'eux. Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Nous devons demander des comptes au gouvernement sur ses échecs. Il a fixé une date à laquelle il prévoyait lancer le programme ainsi qu'un budget. Il a échoué dans les deux cas. Le programme accuse un an de retard et il n'est toujours pas en place dans toutes les écoles, et ce, après une phase pilote d'une année. Les dispositifs ne sont pas opérationnels et des milliers de repas payés par les contribuables finissent par être emportés à la maison, car le gouvernement, une fois de plus, ne fait pas bien les choses, commet des gaffes et a du mal à peaufiner les détails au détriment des élèves et du personnel enseignant, en pleine année scolaire. Nous savons tous qui a tenu de tels propos. La première ministre s'est complètement trompée. Elle a oublié de faire preuve de respect à l'égard des contribuables, qui doivent assumer les dépenses.

La ministre de l'Éducation fera-t-elle preuve de transparence radicale et cherchera-t-elle à relever le défi de faire partie du gouvernement le plus transparent de l'histoire du Nouveau-Brunswick en expliquant exactement aux contribuables comment le tout s'est passé et combien ils devront débourser de plus? Je donne un petit indice aux gens du Nouveau-Brunswick : La ministre obtiendra la note zéro à ce test de transparence. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je pense que, en règle générale, dans notre domaine, il est généralement bien de se montrer bienveillant envers les gens de sa circonscription. Je suis très fier du programme de dîners que le gouvernement a mis en place. Je suis très fier du programme de déjeuners que le gouvernement a instauré. Si le député d'en face veut se livrer à un combat partisan dans la circonscription de Hampton-Fundy-St. Martins, il pourra m'affronter sur le bulletin de vote aux prochaines élections.

[*Original*]

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Les collèges privés de partout au Nouveau-Brunswick sont inquiets en raison d'une lettre qu'ils ont reçue de la part du gouvernement actuel. On leur demande de verser des dépôts de garantie qui sont directement liés à leurs revenus annuels provenant des droits de scolarité, et certains établissements doivent ainsi verser jusqu'à 160 000 $, dont la moitié d'ici le 1er décembre. Le gouvernement affirme que la mesure vise à empêcher les exploitants peu scrupuleux de mener leurs activités, mais les établissements privés légitimes y voient une forme d'extorsion. Les établissements visés forment chaque année 4 000 personnes du Nouveau-Brunswick, sans que cela coûte un sou aux contribuables ; pourtant, le gouvernement leur impose des exigences financières si élevées que, selon de nombreux établissements, ces dernières risquent de les acculer à la faillite.

Voici ma question pour le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail : Pourquoi le ministre a-t-il choisi une formule de garantie financière fondée sur les revenus annuels provenant des droits de scolarité, une formule si disproportionnée et punitive que certains collèges doivent immédiatement débourser des dizaines de milliers de dollars? Peut-il expliquer en quoi la mesure ne nuira pas précisément aux étudiants et aux établissements qu'il prétend vouloir protéger? Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je tiens à remercier le député d'en face de sa question, laquelle est très importante. Au cours des dernières années, un processus relativement simple a été enclenché. Le fardeau pesait sur les étudiants. Ces derniers, dans les collèges privés au Nouveau-Brunswick, devaient

fournir un pourcentage additionnel de leurs droits de scolarité afin d'assurer une protection et de mettre de l'argent dans un compte au cas où il y aurait des situations problématiques liées à l'un des collèges au Nouveau-Brunswick, un des collèges privés. Je tiens à le répéter.

Maintenant, Madame la présidente, regardons la situation et parlons de notre demande. Des modifications seront proposées. Au lieu d'en venir ainsi à exiger davantage des étudiants sur le plan de leurs droits de scolarité, nous demandons aux collèges d'assumer la responsabilité. S'il se produit une situation dans l'avenir, on sera en mesure d'appuyer les étudiants en conséquence. Donc, les modifications visent à assurer la protection des étudiants au Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre soutient que la directive avait été annoncée en 2022, mais le gouvernement actuel n'a pas indiqué aux gens l'échéancier ni l'incidence financière à cet égard. Le gouvernement dit que l'exigence financière ne sera pas un fardeau pour les étudiants ; pourtant, les principes économiques de base indiquent le contraire. Lorsque le gouvernement oblige les collèges privés à payer des dizaines ou des centaines de milliers de dollars, les coûts engendrés ne disparaissent pas. Ils sont refilés à la clientèle. L'augmentation des droits de scolarité devient inévitable.

Pour protéger leur population étudiante, huit gouvernements au Canada utilisent ce que l'on appelle un cautionnement, qui est un mécanisme habituel, abordable et fondé sur l'assurance. Le secteur des collèges privés a proposé l'adoption du même modèle que l'on utilise à l'échelle du pays. Le ministre a rejeté la proposition. Il a insisté pour dire que le Nouveau-Brunswick doit proposer un modèle de dépôt de garantie beaucoup plus rigoureux, même si d'autres provinces réussissent à protéger les étudiants sans anéantir leurs établissements privés. Voici ma question : Pourquoi le ministre rejette-t-il le modèle de cautionnement habituel qui est utilisé à l'échelle du Canada et pourquoi choisit-il l'option la plus financièrement pénalisante pour les collèges au Nouveau-Brunswick?

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Encore une fois, je remercie le collègue d'en face de sa question. Vous savez, Madame la présidente, le Nouveau-Brunswick a toujours été un chef de file lorsqu'il est question de l'éducation postsecondaire et aussi des collèges privés. Nous voulons nous assurer que le processus mis en place ici au Nouveau-Brunswick tient compte de la protection des étudiants. Donc,

vous comprendrez que, en raison du travail que nous faisons depuis plusieurs années afin de continuer à faire évoluer la situation et la protection des étudiants, nous avons décidé de moderniser les règlements qui sont en place.

Madame la présidente, si nous voulons être des chefs de file à l'échelle du pays et si nous le sommes, c'est peut-être parce que nous faisons les choses différemment. Peut-être que certaines administrations au Canada ont pris certaines tangentes. Pour notre part, nous avons décidé d'aller dans une direction opposée. Toutefois, Madame la présidente, il y a une chose qu'il faut comprendre, et c'est que nous permettons aux collèges de faire des versements sur plus qu'une année afin de leur donner la capacité de prendre les dispositions nécessaires pour que nous puissions garantir les exigences…

[*Traduction*]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente, mais je n'ai pas entendu de réponse sur la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas eu recours à des cautionnements. Les dépôts de garantie actuelles ne sont pas petits. Ce sont des sommes qui changent la vie. Le gouvernement n'a pas prévu de mécanisme de restitution, de transfert, ni de remboursement. Voici une question essentielle à laquelle le ministre n'a pas répondu : Si un établissement d'enseignement est vendu, ou si un exploitant ferme ses portes en toute légitimité après avoir rempli toutes ses obligations envers les étudiants, peut-il récupérer son dépôt de garantie? En l'absence de clarté, les exploitants risquent de perdre définitivement des centaines de milliers de dollars, même lorsqu'ils agissent de manière responsable et éthique. Il ne s'agit pas là de protection des étudiants. Il s'agit de confiscation financière. Voici ma question : Le ministre peut-il indiquer clairement, sans détour, si le dépôt de garantie constitue une exigence ponctuelle ou une obligation financière annuelle et permanente? Les propriétaires d'établissements privés pourront-ils récupérer leur dépôt de garantie lorsqu'ils vendront leur établissement ou lorsqu'ils fermeront leurs portes en toute légitimité, après avoir rempli toutes leurs obligations envers les étudiants? Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Madame la présidente, je réponds à la question de mon collègue d'en face. Toutefois, je trouve vraiment que la prémisse de sa question est discutable. Il prend la parole et demande immédiatement si les collèges fermeront leurs portes ici au Nouveau-Brunswick. Notre objectif n'est pas que les collèges ferment. Ils peuvent poursuivre leurs activités au Nouveau-Brunswick dans un environnement efficace et réglementé qui protégera les étudiants dans l'éventualité où se poseraient des

problèmes. Il est toujours question de la protection. Nous voulons assurer la protection des étudiants.

Que faisons-nous? Actuellement, comme je l'ai mentionné, la protection est uniquement axée sur les étudiants, qui ont la responsabilité de payer une somme additionnelle, un pourcentage additionnel. Or, Madame la présidente, dans l'éventualité où une décision de fermeture serait prise, dans une situation où tout serait correct et qu'il n'y aurait aucun problème, les sommes seraient remboursées à l'établissement. Je ne comprends donc pas ce que mon collègue d'en face essaie de faire au moyen de la politique. Il devrait plutôt chercher à aider les étudiants.

[*Traduction*]

GAZ NATUREL

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Le 26 août, la première ministre a annoncé que son gouvernement lançait un examen public concernant le moratoire provincial sur la fracturation hydraulique. Elle a dit qu'elle communiquerait chaque mois avec la population sur le travail que son gouvernement accomplissait avec le public. Eh bien, deux mois se sont maintenant écoulés depuis son annonce et rien n'a été rendu public. Les gens ont plutôt été invités à répondre à ce qui tenait lieu de sondage public, rempli de questions tendancieuses, de formulations manipulatrices et de suggestions orientées, lequel une même personne pouvait soumettre encore et encore. Apparemment, il y a un certain nombre de groupes de travail secrets, composés de personnes anonymes investies d'un mandat qui n'a jamais été dévoilé. La première ministre dirait-elle à la Chambre qui, précisément, participait aux consultations, et pourquoi le processus se déroule-t-il dans le secret, à huis clos?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci au député d'en face de la question. Madame la présidente, hier soir, nous avons tenu notre première réunion communautaire dans le cadre de l'examen portant sur le gaz naturel. Je suis très fier de pouvoir dire que cette réunion a pris la forme d'un dialogue permettant de faire valoir différents points de vue. Ce n'était pas un débat. Nous avons accueilli des personnes de la fonction publique reconnues pour leur expertise dans divers domaines, notamment la gestion responsable de l'eau et de l'air, l'environnement, les changements climatiques, la géologie, ainsi que les régimes de redevances qui pourraient être mis en place si nous décidions d'aller de l'avant. Madame la présidente, je tiens à le dire très clairement : Aucune décision n'a encore été prise quant à la prochaine étape. Nous examinerons les renseignements actuels de façon très transparente. Les gens du Nouveau-Brunswick pourront, en temps réel, prendre connaissance des éléments probants qui nous serviront à formuler la décision qui s'impose en janvier prochain.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, il est vrai que, hier soir, le gouvernement Holt a tenu une rencontre de dialogue communautaire à Sussex au sujet de

ses efforts visant à faire lever le moratoire sur la fracturation hydraulique. Toutefois, l'annonce de la réunion n'a été publiée sur les réseaux sociaux que la semaine dernière et ne figurait pas sur le site Web principal du gouvernement du GNB. Selon un article de la CBC, la première ministre aurait indiqué que d'autres réunions étaient prévues, mais apparemment pas avant que ses groupes de travail secrets aient recueilli plus de renseignements. Encore une fois, voici ma question : Qui sont les personnes qui participent réellement aux groupes de consultation, et pourquoi les travaux se déroulent-ils dans le secret?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, les responsables des groupes de travail sur l'eau, l'air, les changements climatiques et la géologie sont des personnes chevronnées de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, des personnes vaillantes qui sont véritablement allées à la rencontre des gens du Nouveau-Brunswick là où ils se trouvent.

[*Original*]

Je suis tellement fier d'avoir eu l'occasion, hier, de tenir les premières réunions publiques sur la question du gaz naturel. Dans le cadre de la révision, nous discutons des perspectives concernant l'eau, l'air, les changements climatiques et la géologie. Nous avons tenu une première réunion hier. Il y en aura d'autres dans l'avenir.

[*Traduction*]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Peut-être faudra-t-il prendre part au programme de protection des témoins une fois le travail terminé.

Madame la présidente, le 8 juin 2023, alors que la première ministre était chef de l'opposition officielle, elle a voté en faveur de mon projet de loi visant à interdire toute nouvelle exploitation des combustibles fossiles au Nouveau-Brunswick, une position qu'a adoptée, cette année, la Société médicale du Nouveau-Brunswick. À l'époque, selon le hansard, celle qui est aujourd'hui première ministre a dit que les preuves scientifiques étaient claires, que notre planète se réchauffait à un rythme alarmant et que nous devions nous engager à abandonner progressivement les combustibles fossiles. Elle a continué en disant qu'elle était assez découragée de voir le premier ministre Higgs regarder dans le rétroviseur à un moment où le reste du monde se penchait sur des moyens de se défaire de leur dépendance aux combustibles fossiles. Elle a reproché à Higgs de promouvoir « la solution énergétique d'hier » et a affirmé qu'il s'agissait non seulement d'une « mauvaise stratégie commerciale », mais aussi de quelque chose d'« assez embarrassant ».

Les médecins s'opposent à la fracturation hydraulique, tout comme la première ministre l'a fait elle-même, il y a à peine trois ans. Demeurera-t-elle fidèle à elle-même et s'y opposera-t-elle?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous ne voulons pas rester figés dans le passé. Nous voulons aller vers l'avant. Dans notre pays, nous comprenons que nous devons établir de nouvelles relations d'interdépendance sur le plan économique et politique. Nous savons aussi qu'il est de notre devoir d'envisager toutes les possibilités qui pourraient s'offrir à nous. Cela ne signifie pas pour autant que nous sommes tenus de saisir toutes les occasions qui se présentent. Toutefois, il est de notre devoir auprès des gens du Nouveau-Brunswick d'étudier de manière appropriée et prudente l'examen sur le gaz naturel. Nous accorderons toute l'attention nécessaire aux questions d'intérêt pour les gens du Nouveau-Brunswick, qu'il s'agisse de la protection de l'eau et de l'air, des changements climatiques et de la géologie.

Nous veillons à ce que les Premières Nations soient au coeur de la discussion. Madame la présidente, vous êtes probablement tout à fait au courant que nous entretenons actuellement une relation extraordinaire avec nos Premières Nations. Si nous sommes en mesure d'avoir une telle discussion, c'est en raison de l'intendance du ministre des Ressources naturelles et de la première ministre.

ÉCONOMIE

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Madame la présidente, le député d'en face voudrait nous faire croire que le gouvernement précédent avait été un mauvais intendant du budget et que nous avions fait preuve d'imprudence dans nos dépenses. Selon Statistique Canada, en août, notre économie a stagné pendant un deuxième mois consécutif, et des prévisions préliminaires signalent un déclin plus marqué. Parallèlement, les gens du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec une croissance des coûts de l'épicerie, de l'électricité, des combustibles et du logement, et des taux d'intérêt élevés menacent d'exercer davantage de pressions financières sur les ménages et les entreprises.

Puisque notre province est déjà aux prises avec un déficit prévu d'un milliard de dollars, une croissance économique faible soulève de graves préoccupations pour ce qui est des recettes du gouvernement et de la viabilité des dépenses provinciales. Le ministre des Finances peut-il indiquer à la Chambre si son ministère a évalué l'incidence qu'aura le ralentissement économique sur les prévisions des recettes du Nouveau-Brunswick et si le déficit provincial, qui est déjà inquiétant, pourrait augmenter encore plus?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Merci, Madame la présidente. Évidemment, le personnel du ministère examine l'activité économique. En fait, nous publions des rapports à cet égard chaque trimestre. Nous regardons en quelque sorte l'évaluation. Je vais m'assurer que le député d'en face en reçoit un deuxième exemplaire, puisqu'il a dû manquer le premier.

La réalité est que le gouvernement actuel doit composer avec un déficit structurel. Nous avons hérité d'un déficit structurel — un déficit en matière d'infrastructure et de

programmes — et nous essayons de faire du rattrapage. Il n'est pas seulement question des recettes additionnelles, mais aussi des partenaires. Tout a ralenti dans la province, alors que toutes les autres provinces ont continué à aller de l'avant.

Aujourd'hui, nous essayons de rattraper le retard et de reconstruire. Voilà ce à quoi sont consacrés les fonds. Nous reconstruisons la province, un projet d'infrastructure à la fois et un programme à la fois, afin de donner espoir aux gens du Nouveau-Brunswick et de leur montrer que la province va de nouveau de l'avant.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Vous êtes entré au pouvoir à la suite de six années d'excédents structurels.

La croissance économique ralentit. Le gouvernement actuel continue à prendre des engagements financiers alors que les perspectives économiques deviennent de plus en plus incertaines. Une croissance plus lente peut se traduire par une diminution des dépenses des consommateurs, une diminution des investissements des entreprises et des recettes fiscales plus basses que prévu. Pourtant, le Nouveau-Brunswick fait déjà de grands emprunts pour financer ses activités — des dettes, des dettes, des dettes, des dettes, des dettes —, et des coûts d'emprunt plus élevés pourraient exercer davantage de pressions sur les finances de la province.

Les familles et les entreprises doivent adapter leur budget à leur réalité économique, on pourrait donc s'attendre à ce que le gouvernement fasse preuve de la même discipline.

Le ministre des Finances s'engagera-t-il à examiner les dépenses du gouvernement et à cerner dès maintenant des économies concrètes au lieu de permettre que la baisse des recettes et la croissance continue des dépenses endettent encore plus le Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, il y avait un déficit structurel en matière d'infrastructure. On a failli à la responsabilité de prendre les mesures qui s'imposaient. Permettez-moi de vous donner un exemple. La province compte environ 300 écoles. Elles ont une durée de vie de 100 ans. Il faut prévoir des travaux de modernisations à mi-vie après 50 ans, puis davantage de travaux après 100 ans. Il faut six ans pour construire une école. Cela veut dire que, chaque année, nous devons entamer la construction d'environ six écoles et terminer la construction d'environ six écoles. Au cours d'une période de 6 ans, il devrait y avoir environ 36 projets en cours. En 2022, six projets étaient en cours — six.

(Exclamations.)

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et*

la protection de la vie privée, L) : Il s'agit d'un total ; il ne s'agit pas de six projets pour l'année, mais en tout. L'année suivante, il y en avait un. Nous parlons de l'activité économique. Essayez de dire à un entrepreneur que nous construisons des écoles lorsqu'il y a un nouveau projet dans une année. Le tout était dévastateur pour l'industrie. Rien ne bougeait. Cette année, nous avons 24 projets et le nombre continue d'augmenter. Nous réglons une situation qui existait lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : J'aimerais rappeler au député d'en face que, en 2021-2022, il y avait quelque chose qui s'appelait la pandémie de COVID-19t. De nombreux enfants ne se rendaient même pas à l'école et faisaient l'école à la maison. Bon, je ne fais que veiller à ce que les parlementaires du côté du gouvernement en soient conscients.

La réduction des dépenses à elle seule ne réglera pas les défis financiers du Nouveau-Brunswick. Compte tenu du ralentissement de la croissance à l'échelle nationale, de l'augmentation des taux d'intérêt et de l'augmentation des coûts d'exploitation des entreprises, le Nouveau-Brunswick ne peut pas simplement dépendre de la croissance économique pour améliorer sa situation financière. Le gouvernement actuel doit montrer qu'il dispose d'une stratégie crédible pour stimuler les investissements du secteur privé, accroître la productivité et élargir l'assiette fiscale provinciale sans imposer un fardeau financier additionnel aux familles qui éprouvent des difficultés. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux que des promesses selon lesquelles la situation économique finira bien par s'améliorer. Ils méritent des cibles mesurables et un plan financier clair. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures prend le gouvernement pour stimuler la croissance du secteur privé et augmenter les recettes provinciales sans hausser les impôts des familles et des entreprises du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Le député d'en face veut parler d'investissements du secteur privé au Nouveau-Brunswick. Examinons notre bilan. Notre province occupe le premier rang à l'échelle du pays pour ce qui est du nombre de mises en chantier par habitant. Le bilan du gouvernement Higgs-Allain était clair. Il accusait un retard de 70 % par rapport à notre gouvernement. Nous savons que, lorsque les Conservateurs sont au pouvoir, les investissements du secteur privé diminuent. Nous avons veillé à créer les conditions propices dans le marché immobilier. Nous avons fait en sorte que notre province dispose de l'environnement immobilier le plus concurrentiel du Canada atlantique en matière de développement, et nous avons le bilan pour le prouver.

Face à la crise du coût de la vie et à la crise du logement, le gouvernement actuel fait le choix de construire. Nous savons exactement ce que le gouvernement Higgs-Allain ferait. Il supprimerait le plafonnement de l'augmentation des loyers. Il imposerait une taxe modeste sur l'électricité et ferait reculer encore davantage les gens du Nouveau-Brunswick.

LOGEMENT

Mme Conroy (Miramichi-Est, PC) : Merci, Madame la présidente. Au cours des deux ou trois dernières années, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser des questions au ministre responsable du logement et exprimer ma préoccupation et ma déception au sujet de l'augmentation — voire de l'explosion — de la liste d'attente pour les logements abordables au Nouveau-Brunswick. J'ai une légère impression de déjà-vu. L'année dernière, après le discours du trône du gouvernement Holt, j'ai interrogé le ministre responsable du logement, et, à ce moment-là, la liste d'attente comptait environ 13 000 familles. Un an plus tard, la liste d'attente compte bien au-delà de 14 000 familles, et elle continue de s'allonger. Voici mes questions pour le ministre responsable du logement : Parmi les logements récemment annoncés à répétition par les parlementaires du côté du gouvernement, combien sont strictement des logements subventionnés au moyen d'un supplément de loyer, plutôt que des logements offerts au taux du marché locatif? Quelle est la stratégie prévue pour loger sans délai les 14 000 familles actuellement prises au piège sur la liste d'attente? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Notre engagement était clair dès le départ. Nous nous sommes engagés à construire 573 nouveaux logements publics au cours de notre mandat. En date du 8 septembre, par l'entremise de notre Programme de logements locatifs abordables, nous avons créé un total de 1 288 nouveaux logements.

Nous continuons de concrétiser notre engagement en nous attaquant directement à la longue liste d'attente dans la province. Une liste qui continue de s'allonger. Les gens du Nouveau-Brunswick subissent les répercussions d'une crise de l'abordabilité dans la province, et nous faisons le choix de construire. Nous choisissons d'agir.

Voici mon problème. À la Chambre, les parlementaires du côté de l'opposition veulent défendre la question relative à l'abordabilité. Lorsqu'ils sortent et parlent aux médias, ils veulent supprimer le plafonnement de l'augmentation des loyers. Je ne sais plus qui écouter. Je ne vois qu'une seule solution. Daniel Allain a besoin d'un siège à l'Assemblée législative, et il doit défendre les intérêts des gens de la province et commencer à nous poser des questions.

La présidente (L'hon. Mme Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.